

Mai 2008 - volume 24 n°1

# AGRIDAPE

Revue sur l'agriculture durable à faibles apports externes



vers un commerce plus juste



**Agriculture durable à faibles apports externes**  
VOL. 24 N°1 - Mai 2008  
AGRIDAPE est l'édition régionale  
Afrique francophone des magazines  
LEISA co-publiée par ILEIA et IED Afrique  
ISSN n°0851-7932

Adresse AGRIDAPE  
IED Afrique  
24, Sacré Coeur III - Dakar  
BP : 5579 Dakar-Fann, Sénégal  
Téléphone : +221 33 867 10 58  
Fax : +221 33 867 10 59  
E-mail : agridape@orange.sn  
Site Web : www.iedafrique.org

Coordonnateur : Awa Faly Ba Mbow  
Comité éditorial : Awa Faly Ba Mbow,  
Bara Guèye, Safietou Sall Diop,  
Mouhamadou Iamine Seck

Administration :  
Maïmouna Dieng Lagnane

Traduction : Bougouma Mbaye Fall

Conception graphique - Impression :  
Imprimerie Graphi plus  
Tél. : +221 33 869 10 16

Edition Internationale  
LEISA Magazine  
ILEIA P.O. Box 2067, 3800 CB Amersfoort,  
The Netherlands  
Tél. : +31 33 467 38 70  
Fax : +31 33 463 24 10  
E-mail : ileia@ileia.nl  
subscriptions@ileia.nl

Edition chinoise  
CBIK, 3rd Floor, Building A  
Zhonghuandasha, Yanjiadi, Kunming  
Yunnan. E-mail : renjian@cblk.sc.cn

Édition espagnole  
La revista de agro-ecologia  
Asociación ETC Andes, AP.18-0745,  
Lima 18, Pérou  
E-mail : base-leisa@etcandes.com.pe

Édition indienne  
LEISA India  
AME foundation , PO Box 7836, Banga-  
lore 560 085, Inde  
E-mail : amebang@giasbg01.vsnl.net.in

# S O M M A I R E

- 4 Editorial**
- 6 Certifications équitables et biologiques pour les productrices de beurre de karité de Léo - Cindy D'auteuil**
- 8 Une vision africaine du commerce équitable**  
Dominique Ben Abdallah /Enda Tiers monde
- 11 Fruit du commerce équitable : succès, défis et dilemmes**  
Dave Bosélie
- 13 Relever les défis de l'exportation des mangues du Burkina Faso**  
Hans-Willem van der Waal
- 15 L'Afrique du coton à Cancún : retour sur la genèse d'une négociation**  
Denis PESCHE et Kako NUBUKPO
- 18 Les Systèmes participatifs de garantie : autre mode de certification**  
Tegan Renner
- 20 Les technologies de la communication appuient le commerce en Afrique**  
Andreas Mandler
- 21 Face à la crise du café : nouer des alliances entre producteur et consommateur - Roberta Jaffe, Devon Sampson**
- 23 Les défis de l'entreprise face au commerce équitable ou Fairtrade**  
Eric Holt-Giménez, Ian Bailey et Devon Sampson
- 26 L'artisanat philippin : source de revenu et protecteur des forêts**  
Michelle Art
- 28 Un autre système alimentaire local soutenu par la communauté**  
Petra van de Kop, Klaas Nijhof, Henk Kloen et Arnoud Braun
- 31 Notes de terrain : Une journée sur une plateforme multiacteurs à Zé, Bénin**  
H.Hocdé, J. Lançon, B. Lokossou, A.Kouké, H. Hounsi
- 33 Sites web**
- 34 Bibliographie**
- 36 Les cuvettes à tomate pour faire face à la rareté de l'eau**  
Bernard Nonguierma

## 6 Certifications équitables et biologiques pour les productrices de beurre de karité de Léo

Cindy D'auteuil

L'Union des Groupements de Productrices de Produits du Karité des provinces de la Sissili et du Ziro (UGPPK-S/Z) du Burkina Faso a obtenu une double certification équitable et biologique pour leur production de beurre de karité. De cette labellisation, l'Union a tiré des avantages commerciaux. Elle arrive maintenant à cibler une clientèle disposée à payer plus cher pour des produits de qualité et à diversifier sa production. Les femmes ont donc augmenté leur chiffre de façon substantielle tout en réussissant à préserver la ressource karité de façon durable.

### DES INSTITUTIONS, UNE VISION !

*ILEIA est le centre d'information sur l'agriculture durable à faibles apports externes. Ce centre encourage l'adoption des technologies à faibles apports externes par le biais de sa revue trimestrielle LEISA et ses autres publications. Le centre appuie, par ailleurs, la mise en place d'éditions régionales du magazine. ILEIA dispose également d'une base de données spécialisée et d'un site Internet interactif qui permet d'accéder à de nombreuses informations sur le développement de l'agriculture durable dans le monde ([www.leisa.info](http://www.leisa.info)).*

*Innovations, Environnement et Développement en Afrique est l'organisation autonome qui capitalise l'expérience du programme Sahel de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement. Sa mission reste de promouvoir un développement durable par la promotion des approches participatives à travers la recherche-action, l'analyse des politiques, la mise en réseau, la formation, la production et la diffusion d'information en Afrique francophone. Dans ce cadre, IED Afrique propose aux partenaires différents supports accessibles à travers son site internet ([www.iedafrique.org](http://www.iedafrique.org)).*

*AGRIDAPE c'est l'agriculture durable à faibles apports externes. Cette notion est axée sur l'ensemble des choix technologiques et sociaux à la disposition des paysans soucieux d'articuler l'amélioration de leur productivité et la prise en compte des aspects environnementaux. AGRIDAPE est donc relative à l'utilisation optimale des ressources locales, des procédés naturels mais aussi du maniement mesuré et maîtrisé d'intrants en cas de besoin. Il s'agit en fait de développer les capacités des individus et des communautés qui s'efforcent de se construire un avenir sur la base de leurs propres aptitudes, valeurs, cultures et institutions.*

*Ainsi, l'AGRIDAPE tente de combiner les savoirs local et scientifique et d'influencer les formulations des politiques pour la création d'un cadre favorable à leur développement. AGRIDAPE, c'est aussi un éventail de méthodologies participatives pour une agriculture viable, prenant en compte les besoins différents et parfois divergents des divers acteurs dans un contexte fluctuant.*

*AGRIDAPE, un concept, une approche, mais aussi, un message politique, une vision !*

# L'AFRIQUE DU COTON À CANCÚN : RETOUR SUR LA GENÈSE D'UNE NÉGOCIATION

Denis PESCHE et Kako NUBUKPO

Photo: Eric Hazard



Le transport de la moisson de coton brut se fait par camion vers les usines pour le dégrainage avant l'exportation

Fin avril 2003, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad déposaient une proposition de négociation à l'OMC intitulée «Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle sur le coton». En septembre 2003, lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, l'Afrique défrayait la chronique sur le dossier coton. Portes drapeaux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), les quatre pays soumissionnaires illustrent de manière emblématique les contradictions liées aux conditions actuelles de la production de coton dans le monde et, au-delà, les conditions de l'insertion internationale des pays africains dans un monde libéralisé. La production mondiale de coton tourne autour de 20 millions de tonnes de coton-fibre. Les grands pays producteurs sont la Chine, les Etats-Unis (EU), l'Inde, le Pakistan et, dans une moindre mesure l'Ouzbékistan et la Turquie (...).

Les principaux pays exportateurs de coton-fibre sont les EU, largement en tête avec près de 40% du marché, suivis par l'Afrique francophone (environ 15%), l'Ouzbékistan (13%) et l'Australie (10%). (...) Le coton contribue pour 30 à 40% des recettes d'exportations de ces quatre pays et fait vivre environ 10 millions de personnes et peut être considéré comme une des rares success story africaine. D'un autre côté, les deux grandes puissances économiques perturbent le marché mondial en subvention-

nant leurs producteurs de coton (...).

La déprime des cours du coton en 2001 est, selon les analystes, largement imputable à la politique de subvention américaine aux producteurs de coton. La disproportion des chiffres et l'iniquité flagrante mise en évidence par leur comparaison ont permis au dossier africain de bénéficier aisément d'une très large sympathie et de nombreux soutiens lors de la Conférence de Cancún. Le facteur de blocage principal a été le refus des pays en développement de débattre des "questions de Singapour" concernant la concurrence, les investissements, la facilitation des échanges et la transparence des marchés publics (...).

Pour la première fois, une négociation commerciale internationale achoppait sur une revendication africaine reconnue comme légitime par la plupart des autres pays. (...)

Dans un premier temps, l'article examinera succinctement la pertinence relative de la thèse de l'instrumentalisation pour analyser ce qui s'est passé a priori à Cancún. Ensuite, un examen de la genèse de la Conférence et de la construction du dossier coton permettra d'analyser plus finement les jeux d'acteurs et montrera les enchaînements d'événements qui ont conduit le dossier coton, initialement ouvert par des représentants de producteurs, sur la scène des négociations commerciales avec l'entrée en lice

d'ONG internationales, de firmes cotonnières et de pays agro-exportateurs libéraux.

Enfin, quelques enseignements seront tirés sur la manière d'analyser les processus de construction d'alliances et de jeux multi-acteurs.

## La lente genèse du "dossier coton"

Les producteurs africains de coton ont été les premiers, en novembre 2001, à investir l'espace international par une déclaration dénonçant l'effet négatif des subventions américaines et européennes sur les cours du coton. Sous la houlette de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB), trois autres organisations de producteurs (Bénin, Mali puis Cameroun et Madagascar début 2002) engagent leur nom sur la scène internationale et interpellent leurs gouvernements respectifs. Cette déclaration insiste sur les contradictions entre les politiques commerciales et les politiques de développement : "Au moment où il est question de lutter contre la pauvreté, les producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest ont tout de suite compris que ce n'est qu'au prix de leurs efforts qu'ils peuvent venir à bout de cette pauvreté. Ils se sont mis à la tâche, et au moment où ils obtiennent un nouveau record de production, voilà que subitement les cours

du coton s'effondrent. Nous en arrivons à nous interroger sur la volonté réelle des pays riches à faire reculer la pauvreté dans les pays pauvres".

A peu près au même moment, en février 2002, un travail réalisé en 2001 par deux ONG sur la durabilité des filières coton en Afrique permet de réunir des représentants de producteurs de coton à Dakar. Lors de cette rencontre, des contacts sont noués entre les organisations de producteurs (OP) et les ONG : leur objectif est alors d'être plus présent dans les réunions internationales sur le coton pour faire connaître les positions des producteurs.

Les OP et les ONG se font inviter à une réunion organisée à Lomé par la Banque ouest africaine de développement (BOAD) sur l'avenir de la filière coton, mais les représentants de producteurs ne sont qu'au nombre de 3 pour 180 participants (...).

La Conférence des ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du centre (CMA/AOC) organise une réunion en juin 2002 à Abidjan : le "dossier" coton commence à prendre forme, avec une implication combinée des représentants de producteurs épaulés par des ONG. (...)

Fin juin 2002 à Abidjan, un mandat est confié à la CMA/AOC pour analyser l'impact des subventions sur les filières cotonnières et négocier avec les EU et l'UE. A la suite de la réunion d'Abidjan, l'Association cotonnière africaine (ACA) voit le jour et regroupe les principales sociétés cotonnières de la sous-région. (...)

Le processus s'accélère en septembre 2002 avec la plainte déposée par le Brésil contre les EU sur les subventions cotonnières et la publication d'un rapport accablant préparé par OXFAM International. En plus de la CMA/AOC, l'Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine) et la Cedeao (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) se mobilisent pour réaliser des études similaires qui détaillent l'impact des subventions sur la production cotonnière africaine.

(...). L'engagement tardif des gouvernements africains peut être analysé comme le résultat d'une pression croissante et médiatisée des producteurs de coton, accompagnés par les ONG, qui ont su utiliser les scènes sous-régionales africaines pour amplifier leurs messages. Représentants de producteurs et ONG parviennent à tisser un réseau de soutiens associant une expertise diversifiée, articulée à des bureaux genevois spécialisés dans l'accompagnement des pays en développement dans les négociations commerciales (le «groupe de Genève») : le lien est fait avec les négociateurs africains auprès du siège de l'OMC.

En dépit d'une certaine volonté des représentants africains auprès de l'OMC, on soulignera la fragilité du dispositif puisque seuls deux des quatre pays disposent d'un ambassadeur permanent à Genève (le Bénin, qui assurera la coordination des quatre pays) et le Mali ; le Burkina Faso mobilisant son ambassadeur permanent à Bruxelles sur ce dossier. Par ailleurs, la nécessité pour ces ambassadeurs de retourner vers leur capitale pour disposer de décisions politiques complexifiera d'autant le travail tout en limitant les capacités de réaction. (...)

Une dernière réunion de préparation est organisée à Saly (Sénégal) entre les différents acteurs africains en vue de bâtir une stratégie cohérente de défense du dossier coton à Cancún. Une autre tension est perceptible entre la Cedeao et l'Uemoa : la multiplicité des arènes sous-régionales et leur rivalité à sans doute facilité l'ouverture d'espaces pour les producteurs et les ONG qui ont su utiliser les organisations régionales pour accroître la pression sur leurs Etats et consolider leurs positions.

(...) Juste avant la conférence, un «cotton tour» est organisé en France, en Belgique, aux Pays-Bas puis aux Etats-Unis, avec un panel d'acteurs d'AOC. Ces rencontres permettent de diffuser les principaux éléments du dossier coton au grand public et d'amorcer un dialogue avec des représentants politiques. Une pétition de 250 000 producteurs africains est remise aux ministres africains du Commerce qui se rendent à Cancún. La pression est ainsi maintenue sur les représentants des Etats qui devront défendre le dossier coton.

## Le blocage de Cancún

Deux jours avant l'ouverture de la conférence, un "cotton day" est organisé, sous la houlette du ministre allemand de la Coopération, qui permet aux délégations de tester leurs arguments et de commencer à interpeller les médias sur place. Dès l'ouverture de la conférence, les quatre ministres des pays africains présentent la soumission coton faite à l'OMC. La délégation européenne cherche à minimiser ses responsabilités en arguant qu'elle n'exporte pas de coton et ne dispose pas de mécanisme de soutien aux exportations. Les EU, principale cible des revendications du dossier coton, rejettent toute idée de concession sur les subventions et proposent une approche plus large englobant le coton et le textile.

L'importance accordée à ce dossier est indéniable : le Directeur général de l'OMC est invité par le président de la Conférence - le ministre mexicain des Affaires étrangères, Luis Ernesto Derbez - à conduire personnellement des consultations sur ce dossier avec l'ensemble des pays concernés. Des conférences de presse et plusieurs rencontres bilatérales ponctuent les quelques jours de la Conférence ; mais le projet révisé de la Déclaration ministérielle reprend pratiquement les propositions faites par la délégation américaine que les partenaires africains avaient pourtant rejetées en bloc. (...)

Pour sortir de l'impasse, un groupe de pays regroupés dans le G20, dont le Brésil, la Chine et l'Inde, soumet un nouveau texte, suivi d'un autre conçu par les pays africains. Une solution, qui se révélera par la suite périlleuse, est proposée par le président de la Conférence, à savoir, la division des négociations en cinq groupes distincts : Agriculture, Développement, Accès aux marchés des produits non agricoles, "Questions de Singapour", et Autres questions. Les facilitateurs désignés pour présider chaque groupe de travail sont responsables de l'élaboration de projets provisoires relatifs à leur groupe respectif. Le résultat de cette organisation est la paralysie des négociations.

Le véritable théâtre des opérations s'est vite déplacé des salles de négociation vers des lieux de contacts informels, ce qui eut pour résultats concrets, d'une part, la constitution d'une nouvelle alliance (le G-90), réunissant les Pays les moins avancés (PMA), les pays de l'Union africaine (UA) et les pays (ACP) et, d'autre part, la formation d'une coalition objective UE-EU faisant de l'ouverture des discussions sur les questions dites "de Singapour", le préalable à toute éventuelle concession sur d'autres sujets, notamment l'agriculture. Au regard de la rigidité des positions des différents groupes d'acteurs et du temps limité de la Conférence (du 10 au 14 septembre 2003), cette dernière ne pouvait que déboucher sur une impasse, dont l'appréciation fut contingente aux objectifs annoncés, aux espérances cachées et éventuellement aux arrière-pensées des différents acteurs.

## Quels enjeux après Cancún ?

Peu après Cancún, le coton est retenu comme une des quatre questions prioritaires à traiter par l'OMC. Deux divergences principales constituent alors la toile de fond. En premier lieu, il y a désaccord sur le fait de verser les questions cotonnières dans le dossier plus large des questions agricoles. Les EU et l'UE10 sont favorables à cette option alors que les pays africains s'y opposent, méfiants face au risque de faire perdre au coton sa spécificité et de retarder des décisions concrètes. C'est pourtant l'option de verser les questions cotonnières dans le dossier plus large des questions agricoles qui prendra le dessus après les négociations de fin juillet 2004.

En second lieu, les discussions internationales opèrent une distinction entre questions commerciales et questions de développement. Ainsi, l'unité de l'initiative africaine en faveur du coton se trouve écartelée entre le volet commercial (les subventions) et le volet développement (des engagements financiers en faveur des filières cotonnières).

Les pays africains cherchent à s'opposer à cette séparation alors que les organisations internationales, même si elles soulignent les liens entre les deux, veulent en faire un traitement différencié. Paradoxalement, l'OMC, après avoir rejeté sur les institutions de Bretton Woods les questions de développement, prend l'initiative, en mars 2004, de tenir une réunion à Cotonou sur la filière coton. Cette volte-face illustre-t-elle le malaise de cette institution qui cherche à masquer l'immobilisme sur les questions commerciales ?

Depuis Cancún, le coton continue de mobiliser certains acteurs mais plutôt sur le registre «développement» : la France puis l'Union Européenne se sont efforcées de mobiliser la communauté des bailleurs de fonds pour réfléchir à des actions visant à renforcer les filières cotonnières africaines. Le Forum UE - Afrique sur le coton, qui s'est tenu à Paris en début juillet 2004, a traité presque exclusivement de questions liées au développement des filières cotonnières, malgré l'insistante demande des Etats africains de trouver des pistes de solution aux questions commerciales.

Alors que les représentants africains attendaient des signaux clairs d'un engagement européen sur le volet commercial, les autorités européennes et les bailleurs de fonds les ont surtout invités à utiliser les moyens financiers auxquels ils ont déjà accès dans le cadre de l'aide publique au développement pour soutenir les filières cotonnières. Ainsi, ce Forum aura surtout été l'occasion de débats sur des questions importantes pour l'avenir la compétitivité des filières notamment les mécanismes possibles de régulation du prix du coton et les biotechnologies (le coton génétiquement modifié). Fin juillet 2004, à Genève, un accord d'intention a été passé entre les USA et les pays africains porteurs du dossier coton. Cet accord signe la fin de « l'exception coton » en réintégrant la question cotonnière dans le dossier plus général des négociations agricoles internationales. L'évènement africain de Cancún semble loin et tout se passe comme si chacun était retourné à ses occupations, guidé par ses "agendas" spécifiques. Le dossier coton n'était-il qu'un feu de paille ? Probablement oui sur le plan des résultats concrets à attendre suite à la démarche des pays africains avec l'Initiative en faveur du coton.

Par contre, on peut émettre l'hypothèse que l'irruption du dossier coton dans le débat public international aura fait progresser l'idée que le secteur agricole nécessite des régulations que les seuls mécanismes d'un marché international libéralisé ne peuvent assurer. Les producteurs africains l'ont bien compris : lors d'une réunion du Roppa en mai 2004 à Cotonou, ils soulignaient l'importance pour eux de s'assurer un développement de la filière coton dans le cadre plus large d'une amélioration et de la sécurisation du revenu des producteurs, en réduisant la dépendance de la filière du marché international au profit d'un marché régional. Les producteurs africains insistent aussi sur l'importance d'avoir une approche centrée sur l'exploitation familiale agricole dont il faut s'assurer le maintien du potentiel de production dans un souci du respect de l'environnement. Ces prises de positions témoignent d'une étape dans la construction du mouvement paysan africain.

Mais les tensions restent bien présentes : la création récente, en décembre 2004, de l'Association des producteurs de coton africains (APROCA) vient rajouter un pièce importante dans l'échiquier pourtant déjà complexe du paysage institutionnel des organisations de producteurs africains. En menant des activités de plaidoyer et de lobbying sur la filière coton, le ROPPA défend en fait l'ensemble des produits agricoles concernés par les échanges internationaux : céréales, oléagineux, café, cacao, bétail, viande, lait ... Ainsi, le premier enjeu pour le ROPPA est d'établir une stratégie de défense de toutes les spéculations et produits agricoles majeurs des exploitations familiales.

Au-delà du coton, le vrai enjeu est sans doute la capacité qu'auront les africains (et plus largement les pays en développement) à se doter de politiques agricoles leur permettant de garantir un revenu décent à leurs agriculteurs tout en contribuant au développement économique de leurs pays.

## Vivre du coton ?

Extrait de l'interview de François Traoré

Je vais prendre mon contexte pour vous expliquer. J'ai commencé à cultiver le coton dans les années 1979. Dans la zone où je suis allé cultiver, je suis arrivé avec un cheval, une charrue, et juste quelque chose à manger. Quelques années après, tout en continuant le coton, j'ai fait de l'élevage ; à côté j'arrive à faire des céréales.

Aujourd'hui, grâce aux moyens gagnés dans le coton j'ai pu acquérir du matériel et je suis devenu éleveur et grand producteur de céréales. Mais aussi, avec le système de rotation des cultures, en dehors du coton, on fait des céréales. Et aujourd'hui, je suis cité parmi les grands producteurs de céréales du Burkina.

Et, cela n'empêche pas mes enfants d'aller à l'école. Actuellement, je paie même des études qui me coûtent plus d'un million et demi (1.500.000) de francs CFA1 par an pour un de mes enfants qui est à l'Université. Et j'en ai cinq autres au second cycle (Collège). Et, grâce à la production du coton, nous arrivons même, par nos propres moyens, à construire des écoles primaires dans les villages. Imaginez tout ce que cela représente. Au Burkina Faso, nous appelons le coton la locomotive de l'agriculture.

\* François TRAORÉ est un producteur de coton établi au Burkina Faso. Il est le Président de l'Association des Producteurs de Coton Africain (APROCA) et président de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB). Interview réalisée à Dakar par Mohamed GUYE, Desk Economique du journal «Le quotidien». mgueye@lequotidien.sn

## Quels enseignements tirer de cette expérience ?

En conclusion, cette expérience illustre bien la limite d'interprétations ne prenant en compte que des acteurs à l'échelle nationale ou internationale : les Etats africains, l'Union Européenne,... Plusieurs exemples démontrent les limites de ce type d'analyse qui restent souvent en surface des véritables jeux d'acteurs. Quelques exemples permettent d'illustrer cette idée. Plusieurs pays européens (France, Pays-Bas et Allemagne) ont joué un rôle actif pour tenter d'impulser une issue positive au dossier coton à Cancún. Comme le précise un observateur, "l'Union européenne disposait d'une forte volonté en interne de faire des propositions concrètes mais cette démarche constructive de l'UE restera attendue jusqu'à la fin de la conférence". La position de la France sur le dossier coton est souvent présentée comme favorable aux revendications africaines : cette attitude bienveillante ne doit pourtant pas masquer les réticences du ministère français de l'Agriculture, peu enclin à soutenir des positions portant en elles la menace d'une suppression des subventions agricoles.

L'engagement des Etats africains dans le dossier coton a été, pendant pratiquement toute l'année 2002, un des objectifs du travail de pression des producteurs de coton et des ONG. Ces mêmes Etats, en première ligne du combat international en faveur des filières cotonnières africaines, n'en demeurent pas moins ambigus dans leurs comportements au sein des filières nationales. Dans ces exemples, on voit bien que les positions de ces "macro-acteurs" existent bel et bien, mais qu'elles peuvent être considérées elles-mêmes comme le fruit d'équilibres internes : en tant que positions visibles et officielles (à travers les déclarations ou communiqués), il est intéressant dans l'analyse de les considérer aussi comme un enjeu en soi pour décrypter le travail d'influence des groupes d'intérêts.

L'analyse de ce dossier coton illustre aussi l'importance de la prise en compte des différentes échelles géographiques à la fois comme espace de position des acteurs mais aussi arène d'in-

vestissement dans les stratégies de défense des intérêts. Par exemple, l'espace sous-régional africain, avec sa multiplicité d'acteurs (Uemoa, Cedeao, CMA/AOC,...) a été largement investi et utilisé par les producteurs de coton et les ONG pour amener progressivement les Etats africains à s'engager sur le dossier coton. La France a cherché à convaincre l'Europe de l'importance d'assumer une position bienveillante et de porter le débat sur les questions de développement face à l'impossibilité de progresser sur les questions commerciales

On pourrait dire que certains acteurs peuvent être considérés comme des acteurs clés dans ce dossier (les organisations de producteurs, les ONG,...) alors que d'autres acteurs sont plutôt des "acteurs relais" ou des "acteurs cibles" dont il s'agit d'entraîner la conviction ou d'obtenir une position attendue.

Enfin, l'analyse de la négociation suppose dans un premier temps la prise en compte des alliances et des jeux d'acteurs à un moment donné. Beaucoup d'analyses privilégient des jeux de position entre acteurs sans toujours prendre en compte la dimension historique de la construction des alliances, les logiques d'apprentissages entre acteurs lors des consultations et des négociations.

L'analyse de la négociation comme processus, dans un second temps, permet de comprendre la genèse des positions, l'évolution des alliances et souligne le fait que tout processus est aussi un moment d'apprentissage et de formation pour les acteurs qui s'y sont engagés : il est probable qu'on ne puisse plus parler des "producteurs de coton" où des autres acteurs (sociétés cotonnières, Etats africains) de la même façon en 2001 qu'en 2005 !

Denis PESCHE est sociologue (denis.pesche@cirad.fr) Kako NUBUKPO est économiste (nubukpo@cirad.fr). Ils font partie de l'Unité de recherche ARENA «Action collective, marchés et politiques publiques» du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) à Montpellier. Cet article est la synthèse d'une communication écrite par les auteurs et publiée en 2005 par Enda Tiers Monde, prospectives et dialogues politiques sous le titre «The white paper on cotton».